L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux, No 73 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLEANS
MARDI MATIN, 2 MAI

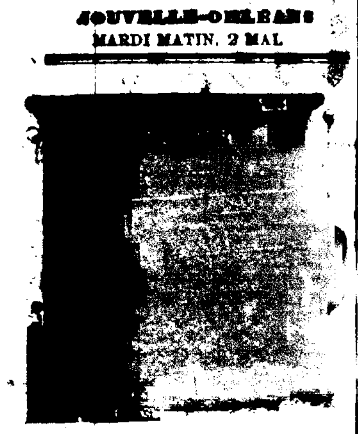

Pianos Pleyel

FABRIQUÉS PAR

PLEYEL, WOLFF & CIE,

DE PARIS.

Vendus exclusivement par

Louis Grunewald

127 RUE DU CANAL ET 18 RUE BARONNE.

Les Pianos Pleyel, renommés dans le monde entier, sont connus du public depuis plus de cinquante ans, et durant cette longue période ils ont prouvé qu'ils étaient les plus durables, les plus économiques et les favoris de tous les pianos pour tous ceux qui apprécient les mérites réels d'un instrument de premier ordre.

Les véritables Pianos Pleyel sont importés exclusivement par L. GRUNEWALD, le seul agent général autorisé aux Etats-Unis.

Chaque Piano est accompagné d'un certificat original des fabricants, et aucun n'est véritable sans ce certificat. Soyez en garde contre les imitations, et si vous voulez acheter le véritable Piano Pleyel, allez au magasin de musique de Grunewald, où ils vous seront offerts aux prix les plus réduits et aux conditions les plus faciles.

Nouveaux arrivages par tous les navires français. Venez voir mon stock et le juger par vous-mêmes.

LOUIS GRUNEWALD,
127 CANAL et 18 BARONNE.
3 1 sept—1an

VETEMENTS

—DE—

PRINTEMPS

—CHEZ—

GODCHAUX,

81 & 83 RUE CANAL.

Quartier-Général

—DES—

Jeunes garçons et des enfants pour les Vêtements.

Plus de 75 coupes nouvelles et spéciales. Quantité nombre de patrons nouveaux qui n'ont jamais été montrés en aucun endroit, et qui ne se peuvent trouver nulle part ailleurs en ville.

Notre assortiment de vêtements pour messieurs et jeunes gens n'a jamais été plus complet que cette saison, et ne pourrait être surpassé en point de vue de l'élégance et de la variété.

Dans notre Département de Linge fait sur commande,

Nous offrons un assortiment choisi avec soin des dernières et meilleures étoffes américaines et européennes.

Il est fait une spécialité de la vente de beaux articles de toilette.

LEON GODCHAUX,
81 et 83 rue du Canal.
2 mars—MJD

BASILE BARES,

No 84 - - Rue Royale - - No 84
Entre St-Louis et Conti.

Vieux pianos ! Vieux Pianos !

ENTIEREMENT remis à neuf et précisément garanti de faire la même durée qu'un piano neuf. N'attendez pas si vous voulez avoir un piano neuf chez vous, mais envoyez votre piano à BASILE, qui le remettra à neuf pour un prix très modéré. Plus de 500 pianos réparés en ville et à la campagne ont donné entière satisfaction. Viennent d'être reçu et attendu par steamship Teutonia, du Havre, un grand assortiment de fontes, les célèbres cordes en acier de Londres, et articles en général pour la réparation des pianos et orgues.

J'invite mes amis et le public à venir examiner les marchandises que j'emploie, et le stock que je viens de recevoir.
16 fév—

C. ROUYER,

Coin Chartres et Conti, N. O.,
Galvaniseur, Bijoutier, Horloger et Opticien.

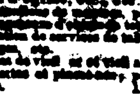

Arrivant d'Europe et de New-York... [illegible] ...montres, ... pendules, orfèvrerie d'argent et plaquée, lunettes, articles d'église, etc., etc.

[illegible]

Location de services de table pour soirées, mariages, etc.

Achat de vieil or et vieil argent.

Lunettes et pincenez, ... et change les verres.
1 janv—6mMaJD

FRANTZ & OPITZ,

Successeurs de [illegible]
Horlogerie, bijouterie,

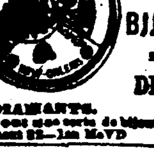

51 rue Royale
Coin Bienville,
Nlle-Orléans,
BIJOUTERIE
ET MONTURES DE
DIAMANTS.

DIAMANTS.
Tout une sorte de bijouterie plaquée.
Tmars 22—1an MaVD

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU HOPE,

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
27 Rue du Camp,

INCORPOREE LE 3 AVRIL 1857 ;
CHARTE RENOUVELEE LE 3 AVRIL 1880.

CAPITAL............. $250,000

H. PEYCHAUD, Président.
JOS. H. MARKS, Vice-Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

DIRECTEURS.

HENRY BEER, de H. & B. Beer.
A. BRIGOLD BROUSSEAU, de A. Brousseau's ...
JOHN I. ADAMS, de John I. Adams & Co.
I. L. LYONS.
LOUIS BUSH, de Bush & Levert.
JAS. A. RENSHAW, de Renshaw, Cammack & Co.
G. LEHMANN, de A. Lehmann & Co.
J. T. MAYER, de Meyer, Weis & Co.
J. J. GOMILA, de Gordon & Gomila.
P. M. ZIEGLER, de Schmidt & Ziegler.
A. HERNSHEIM, de S. Hernsheim & Bro.
ADAM THOMSON, de A. Thomson & Co.
MAURICE STERN, de Lehman, Abraham & Co.
JOSEPH H. MARKS.
HENRY PEYCHAUD.

Cette Compagnie, une des plus anciennes de la Nouvelle-Orléans, assure contre des

RISQUES MARITIMES, DE RIVIÈRE ET D'INCENDIE,

Aux taux de Prime les plus réduits.

Pertes ajustées promptement et équitablement.

23 avril 1m jan

TENEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui ... par son peuple

Tous les lots payés en plein !

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE !

—

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE E.

DE LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

SE FERA

A

LA NOUVELLE-ORLEANS,

Mardi, 9 MAI 1882.

Ce tirage ainsi que tous les autres ont lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

Gén. G. T. Beauregard

DE LA LOUISIANE,

—ET DU—

Gén Jubal A. Early,

DE LA VIRGINIE.

GROS LOT :

$30,000.

1857 LOTS !

—LE TOUT S'ÉLEVANT À—

$110,400 !

—

[illegible] 11 heures du matin

Au bureau de la compagnie.

—

Voyez la Distribution !

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS :

1	Lot de	$30,000, sont	$30,000
1	Lot de	10,000	10,000
1	Lot de	5,000	5,000
2	Lots de	2,500	5,000
5	Lots de	1,000	5,000
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
500	Lots de	20	10,000
1,000	Lots de	10	10,000

PRIX D'APPROXIMATION

[illegible] ... 2,700

[illegible] ... 1,800

[illegible] ... 900

1857 Lots montant à.......$110,400

Billet entier, $2 ; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Banque ... et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane, S'adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Remettre l'argent par des ordres sur la poste, par des lettres enregistrées, ou des traites en pari Express.

Remarquez que

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS EN PLEIN SUR PRÉSENTATION.

TOUTES LETTRES SANS RÉCLAMES

SUIVIE UN REFUS.

Les Billets ... de conditions pour clubs ... compagnie, adressez-vous au bureau de la Compagnie ...

[illegible] M. A. DAUPHIN.

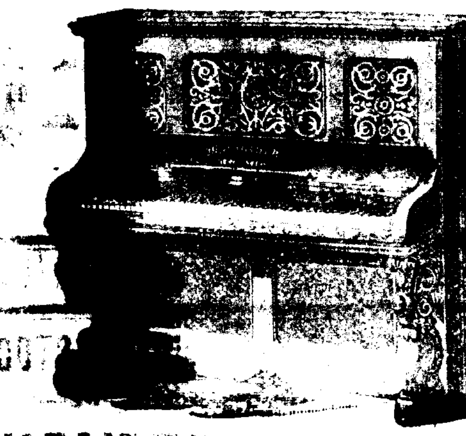

QUELQUES MOTS AU SUJET DE PIANOS.

Bien peu de personnes savent les pianos qu'il faut acheter. Un grand nombre disent qu'elles préfèrent un piano importé parce que leurs mères et leurs grand'-mères en avaient. Ce qui, il y a cent ans, était considéré un beau piano, serait, aujourd'hui, nommé une boîte en fer-blanc ; ce qui plaisait à nos ancêtres, ne conviendrait pas à nos filles. La musique, plus que tous les autres arts, est progressive, et la différence qu'il y a entre l'épinette sur laquelle exécutait Mozart, et même Beethoven, est—comparativement à un piano-concert, le Chickering de nos jours par exemple,—aussi grande que celle entre un wagon-poste de nos aïeux et un char-palais Pullman d'aujourd'hui. Tandis que les fabricants européens s'en tiennent à leurs anciennes formes et échelles, les fabricants américains font des améliorations d'année en année. Les pianos américains seuls ont été améliorés et ont atteint un état de perfection qui ne peut être excellé. Les Américains obtiennent la durée par leurs plaques et leurs barres en fer, l'intensité du son par le diamètre de leurs cordes, la légèreté de touche par un mécanisme d'action, la vibration par l'agrandissement de la table d'harmonie. Si un piano a un mérite quelconque, les fabricants américains l'adoptent. Il n'y a pas de patente ni de droit de reproduction sur leurs instruments. Prenez, par exemple, les pianos Chickering de nos jours, et comparez-les avec tous ceux faits depuis cinquante ou soixante ans ; ce progrès est très facilement démontré. De même, les pianos Mathushek ont des mérites patentés que nul autre piano ne possède. La table d'harmonie est de fer, les trous sont entourés d'érable et les marteaux sont insérés dans l'érable, ce qui leur donne la solidité du fer, et les garde dans le ton quatre fois de plus que nombre d'autres pianos. Donc, il n'est pas engageant pour le public d'acheter des pianos français sur lesquels le gouvernement reçoit environ $100.00 de droits, si un piano à meilleur son, à meilleure apparence et plus durable peut s'acheter à $100.00 de moins. Je n'ai aucun préjugé contre les fabriques étrangères, et j'ai, moi-même, vendu un grand nombre de pianos importés, mais c'est à l'époque où les fabricants américains ne faisaient que des pianos carrés. Depuis que je suis dans l'industrie, j'ai toujours cherché à n'avoir que de bons pianos et à les vendre à aussi bas prix que possible. En n'ayant que de bons pianos de première classe, je me suis fait une clientèle, citant avec orgueil les mille familles que j'ai pourvues de musique.

Respectueusement,

PHILIP WERLEIN,

135 rue du Canal.

M. et Mme Elie sont attachés au magasin.

VINCENT MICAS,

Seul Agent, aux Etats du Sud, pour les célèbres

SAZERAC BRANDIES,

Seul propriétaire de l'Amer-Aromatique de

PEYCHAUD,

Agent pour les Champagnes

Duc de MONTEBELLO

ET

IMPÉRIAL COOK,

et importateur-général de liqueurs et vins fins. A vendre, en gros et en détail.

No 29 RUE CAMP,
—ET—
116 RUE COMMUNE,
NOUVELLE-ORLÉANS, Lne.

AMER-AROMATIQUE DE PEYCHAUD

Diplôme d'honneur décerné à la Grande Exposition d'Alabama, Alabama, 1880.

CET AMER,

provenant de tout ce qu'il y a de mieux en ingrédients amers et aromatiques dont la saveur et l'arôme ne peuvent être surpassés, a été spécialement composé pour faire naître l'appétit, fortifier les fonctions de l'estomac, et empêcher ainsi la Dyspepsie. Il se prend par les grandes personnes, par cuillerée à bouche, de 1 à 3, avant les repas, dans un peu d'eau et de sucre, ou bien, et de préférence dans un peu de Sherry, de Madère ou de Cognac. Pour les enfants, par cuillerées à café, de 1 à 3, selon l'âge. Mêlé avec un peu d'Absinthe et d'eau, il fait une boisson stomachique des plus agréables.

CERTIFICAT,

Nous soussignés, Docteurs-Médecins, avons employé l'Amer pour familles et autres de A. A. Peychaud, et consciencieusement comme du public comme un des plus anciens Pharmaciens de la Nouvelle-Orléans, et certifions que cet Amer ne contient rien de nuisible, qu'au contraire il est en général utile au maintien de la santé, et en beaucoup de cas peut contribuer à la rétablir.

Nouvelle-Orléans, 7 Novembre 1870.

Dr F. R. Goudet, 189 rue Dumaine.
R. L. Toney, M. D. — C. Déléry, D. M. P.
R. Harrison, — Capdevielle, D. M. P.
Dan C. Holliday, M. D. 36 rue St-Charles.
Dr [illegible] — [illegible] D.
C. [illegible] D. M. P. — Theo. [illegible] D. M. P.

N. B.—Comme il se vend un Amer ressemblant à l'Amer Peychaud, pour éviter toute méprise, le public devra s'assurer si les étiquettes sur les bouteilles portent le nom du fabricant.
4 déc—6 mois, D M J

DRS S. & D. DAVIESON,

7 - - rue des Remparts - - 7
NLLE-ORLEANS, LNE.

Dr David Davieson.

M. R. C. S. LONDRES, M. D. GIESSEN, NEW YORK.

Auteur du "Practical Observations on Nervous Debility", "Essay on Marriage", etc. Conférencier sur l'Anatomie, la Physiologie, etc., au Musée d'Anatomie de l'Etat du Missouri, St-Louis, Mo.

désire annoncer aux citoyens de la Nlle-Orléans et des environs qu'on peut le consulter jusqu'au 30 avril prochain, à son salon,

7 RUE DES REMPARTS, entre Canal et Douane.

Tous les jours de 10 a m à 3 p m et le soir de 6 à 8 heures.

Le Dr DAVIESON ayant adopté comme spécialité le traitement et la cure des

MALADIES DE NERFS,

a consacré des années à l'étude et aux recherches de cette branche de la science médicale qu'il croit plus particulièrement aux maux causés par les folies ou les indiscrétions de la jeunesse, ayant pour résultat des débilités nerveuses, physiques et mentales, et la perte de votre vitalité, et en longue et vaste expérience acquise dans les meilleurs hôpitaux européens en même temps que les succès de bien des années en Europe et en Amérique lui permettent de promettre un SOULAGEMENT A TOUS CEUX QUI SOUFFRENT

et qui le consulteront. Le Dr Davieson a été sur tout remarquablement heureux dans ses TRAITEMENTS PAR CORRESPONDANCE

Il est cependant préférable qu'une entrevue au moins ait lieu, si c'est possible.

Le Dr DAVIESON appelle surtout l'attention des personnes qui se confient aux soins de charlatans ignorants, sur un fait : qu'ils ne font qu'augmenter leurs maux. Le médecin qui comprend sa profession et qui travaille intelligemment à la faire avancer dans l'intérêt de l'humanité en est le bienfaiteur ; et la haute estime dont jouit le Dr Davieson auprès des médecins européens, est une preuve que tous ceux qui s'adressent à lui peuvent avoir une FOI IMPLICITE EN UNE CURE PROMPTE ET PERMANENTE.

Le travail du Dr DAVIESON "Practical Observations" qui en est à sa 150me édition, sera reconnu comme un guide de valeur et sera donné gratuitement sur demande.

Le Dr DAVIESON peut être consulté au No 7 de la rue des Remparts, entre Canal et Douane, à la Nlle-Orléans, jusqu'au 30 avril, après quelle date son adresse sera au No 1707 rue Olive, à St-Louis, où il est domicilié depuis nombre d'années.

Heures de consultation à son bureau : de 10 heures a m à 3 heures p m, et de 6 à 8 heures p m. Le dimanche de 10 heures a m à 2 heures p m seulement.
19 an—au 30 avril

Dr. J. B. PEREZ,

Médecin et chirurgien d'une expérience de 26 ans dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES.

Si des maux, provenant soit des NERFS, soit d'une DEBILITE PHYSIQUE causée par l'âge ou une cause prématurée. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les dépôts ... à spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traitées sans l'usage du mercure ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties et rapides. Le rétablissement ... par un simple ...

Les maladies de femmes, suppression, rétention et toutes les irrégularités PROMPTEMENT GUERIES. Le FEMALE REGULATING ELIXIR du Dr Perez N'ECHOUE JAMAIS. On ne peut l'avoir qu'à son bureau. Consultations strictement confidentielles et prix raisonnables. Bureau No 6 rue Sud-Remparts, près la rue du Canal, Nlle-Orléans.
—16 sept. 81—1 an.

Poudre-Levain

INFAILLIBLE

—DE—

PRESTON & MERRILL.

LE VRAI LEVAIN !

NON MELANGE. NON FALSIFIE.

PARFAITEMENT PUR,

c'est la préparation la plus forte, la moins coûteuse et la plus saine pour faire le pain.

VENDU PAR TOUS LES GROCERS.
G. [illegible],
Agent pour Preston & Merrill, Buisson No 50 rue Douane.
13 janv—1an JAD

B. & CARRIERE, ANT. CARRIERE, CHS. J. CARRIERE

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,
No. 3½ RUE CARONDELET.

Avances libérales sur consignations à nos amis à Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

BODLEY BROTHERS

ONT l'assortiment le plus complet de voitures à ressorts, charrettes à ressorts à 2 et à 4 roues, charrettes à bœufs, etc. pour logs, wagons à coton, charrettes à bagages, charrettes pour fermes, charrettes à riz, petites charrettes de toutes dimensions, roues, jantes, brancards, colliers de chevaux, matériaux pour voitures, graisse pour essieux, moyeux. Nous appelons l'attention sur nos essieux durcis, nos moyeux forgés à froid et sur les fourrures extra destinées à nos charrettes et wagons, lesquels sont fabriqués dans nos propres ateliers, à Wheeling, W. Va., avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.

Dépôt 18 et 20 rue Union.
Sept 1881—1an

A. MONTELEONE.

La grande fabrique de souliers Tigre.
Rue Royale 80, au coin de la rue Conti.

En gros et en détail. Importation des meilleures bottes françaises et peau de veau. Les meilleurs souliers français en peau de veau et les mieux cousus de $3.50 à $4 la douzaine. Les meilleurs souliers vissés de $2 à ... la douzaine ... $6 à ... la douzaine. Patronisez le Grand Tigre. Travail garanti. Gros souliers de buffle toujours en magasin et à vendre aux plus bas prix.
15 oct—1an BMaJ

AVIS LEGAUX.

AVIS.

A CEUX QUE CELA CONCERNE.

SOYEZ avertis qu'en vertu de l'autorité conférée à l'Assemblée Générale de la Louisiane par l'Article 167 de la Constitution dudit Etat, une demande sera faite à ladite Assemblée Générale, à sa prochaine session régulière par William McQuoid, Calvin H. Moore, et d'autres, résidant en Louisiane et citoyens de l'Etat, sous le nom et la désignation de "THE NEW ORLEANS LOTTERY COMPANY OF LOUISIANA, pour la concession d'une Charte ou privilège de loterie.

Le but de ladite compagnie qui se composera de William McQuoid, Calvin H. Moore et des autres, résidant en Louisiane et citoyens de l'Etat, agissant en vertu de ladite charte ou du privilège, est d'établir une institution locale autorisée pour la vente de billets de loterie, de polices et de combinaisons, de devis et certificats, ainsi que des parties fractionnelles des billets et diverses, à des conditions et à des prix proportionnés exactement aux lots gagnants qui en ressortent, et pour assurer la justice dans la distribution des dits lots garantis.

La dite compagnie aura son domicile dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane ; elle aura un président, des directeurs et tels autres officiers ou employés que les corporations organisées en vertu des lois de cet Etat ont habituellement ; elle exercera les pouvoirs et sera soumise aux obligations qui sont accordées ou imposées par les lois et la Constitution de l'Etat, aussi bien que par les articles de son incorporation ; elle possédera un capital de $1,000,000 représenté par 10,000 actions de $100 chacune, avec le droit de commencer ses opérations, au moyen de sa charte ou de son privilège, dès que $100,000 dudit capital seront souscrits et payés.

WILLIAM McQUOID et CALVIN H. MOORE
Pour eux-mêmes et leur co-applicants.
9 avril—6,16,23, 30, 7 mai

Avis spécial.

CONFORMEMENT aux dispositions de l'Article 167 de la Constitution de la Louisiane, avis public est ici donné à tous ceux que cela concerne que MM. Thomas Jorda, Jean Lindé, J. E. Ryan, H. F. Sterchen, Armand Seile, Robelthe Moise et autres de la ville de la Nouvelle-Orléans et de l'Etat de la Louisiane, formant une association qui sera connue sous le nom de : THE NEW ORLEANS AND SHREVEPORT CHARITABLE LOTTERY COMPANY, ont l'intention de s'adresser à l'Assemblée Générale, à sa prochaine session, pour l'obtention d'une charte de Loterie, une licence et le privilège d'établir, administrer et maintenir des loteries en cet Etat et d'en vendre des billets, etc., conformément aux dispositions de l'Article 167 de la Constitution de la Louisiane, et aux lois faites et pourvues en pareil cas.

SAMBOLA & DUGROS,
Avocats des Pétitionnaires.
Nouvelle-Orléans, 28 mars 1882.
2 avril—1 mois et 4 temps

ASSURANCES.

Etat Annuel de la Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans.

Pour l'année expirant le 31 décembre 1881.

Primes sur les incendies......	$[illegible]	
Primes maritimes......	73,[illegible]	
Primes de rivières......	36,776 66	
		$[illegible],[illegible] 77
Plus, primes acquises de l'année dernière......		168,[illegible] 26
		$[illegible] 03
A déduire—		
Primes non acquises......	$87,[illegible] 10	
Primes remboursées......	[illegible]	
Réassurances......	[illegible]	
		182,[illegible] 25
Primes nettes acquises......		$[illegible],719 80
A déduire— Salaires, loyer et courtage......	$[illegible]	
Pertes acquittées......	114,[illegible] 00	
		180,[illegible] 97
		$[illegible]
A déduire parties non... — Fer.... $113,467 ... Marine.... 21,[illegible] ... Rivière.... 21,[illegible]		
		$136,075 96
Dépréciation, coûte d'espèces, ... of Underwriters, dépenses générales......	134,[illegible] 37	
Dividende semestriel de juillet 1881......	25,000 00	
Dividende semestriel de décembre 1881......	25,000 00	
		287,075 30
		$[illegible],073 36
A déduire— Réclamations réglées et dues......	$11,[illegible] 53	
Réclamations ...	21,[illegible] 00	
Réclamations dues...	7,500 00	
Réclamations non acceptées......	5,000 00	
		45,[illegible] 00
Surplus net......		$119,347 36

La Compagnie possède l'actif suivant :

Argent dans les banques......	$[illegible] 41
Bons des E.-U., 4 p. cent......	[illegible]
Propriétés foncières à la Nlle-Orléans......	[illegible]
Billets de titre hypothèque......	[illegible]
Billets sur nantissement......	[illegible]
Prêts sur demande......	[illegible]
Billets à ordre en règlement de primes......	17,[illegible] 42
Bons des Waterworks de la Nlle-Orléans......	[illegible]
Bons de New-Orleans City Railroad......	[illegible]
Bons de la Levee Steam Cotton Press......	[illegible]
Bons du New-Orleans and Pacific Railroad......	25,000 00
Bons de la Manufacture de Glace de la Louisiane......	1,000 00
Bons du Bataillon d'Artillerie Washington......	11,[illegible] 00
Actions du City Railroad......	[illegible]
Actions de la State National Bank......	[illegible]
Actions de la Valette Dry Dock Company......	[illegible]
Actions de l'Importers' bonded warehouses......	2,[illegible] 00
Actions du New Louisiana Jockey Club......	[illegible]
Compte en suspens......	[illegible]
Primes en cours de collection......	[illegible]
Dû par des agents et en cours de transmission......	27,[illegible]
	$774,712 [illegible]

PASSIF.

Fonds capital......	$[illegible]
Réserve pour réassurance......	[illegible]
Dividendes non réclamés......	4,[illegible] 77
Dû par d'autres compagnies, pour réassurance......	1,[illegible]
Dividende pour décembre 1881......	[illegible]
Réclamations comme ci-dessus......	[illegible]
Surplus ci-dessus......	119,347 36
	$774,712 [illegible]

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. W. HINCKS, Secrétaire. — J. TUYES, Président.

Fait et assermenté devant moi, ce 26 janvier 1882.

JAS. FAHEY, Notaire.

Nous, soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de ladite Compagnie, déclarons par le présent qu'après un examen minutieux, l'évaluation dudit actif, comme il est spécifié ci-dessus, est vraie et correcte.

A. SCHREIBER,
A. T. CARRIERE,
W. J. BELL,
E. GALLY.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 12 janvier 1882, il a été résolu de payer, aux assurés, le dividende habituel sur les primes et [illegible] pour cent sur le fonds capital aux actionnaires à leurs ayant-droit.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1882.

—DIRECTEURS—

JULES ALDIGÉ,	E. GALLY,
THEO. BRIERRE,	CHAS. LAFITTE,
W. J. BELL,	PIERRE POUTZ,
ANT. CARRIERE,	A. SCHREIBER,
CHAS. T. DUGAZON,	CHAS. E. SCHMIDT,
A. PATJO,	JULES TUYES.

5 janv—1a

COMPAGNIE D'ASSURANCE

—DU—

CROISSANT,

(CRESCENT INSURANCE)

67 et 69, rue du Camp
NOUVELLE-ORLEANS,
Organisée en 1849. Réorganisée en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$400,000

Sollicite des Risques d'Incendie, de Rivière et de Marine.

W. B. LYMAN......Président.
C. B. NEWMAN......Vice-Président.
CHAS. B. RICE......Secrétaire.

Directeurs :

Samuel B. Newman	Samuel H. Kennedy,
Thomas A Adams	Victor Meyer,
Joseph Bowling	Edward J. Gay,
B. Kuppenheimer	Wm. B. Conner,
Geo. V. Benton	John H. Parker
F. B. Hayne	Adam Thomson,
Reuben G. Beck	Henry L. Frank,
Edward Malle	J. J. Reiss,
W. W. Swain	Joshua Baker,
A. H. Stewart	Louis Frudes,
C. Marlegue	Charles Newman,
Chas. H. Dabney	S. C. Ogden,
B. P. Grigsby	John Glynn,
Wm. A. Phelps	Wm. B. Lyman
Ferd Marks	
R. M Adams	

10 [illegible]

Brâsseries.

MaraisStreetSteam Brewery

H. F. STURCKEN,

30, 32, 34 et 36 RUE MARAIS,
Entre Conti et St-Louis.
1er fév—26.1 an.D&J

PELICAN STEAM BREWERY,

EUGENE ERATH,

302.....RUE VILLERE.....302
Entre Esplanade et Chemin du Bayou.
11 jan—6m, 1anD&tJ

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE DE CONSTABLE

Dame Vve Antoine Delcapard vs Demoiselle O'Neil

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans, No 1933—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans je procéderai à la vente à l'encan à mon dépôt No 101 rue St Louis, dans le Deuxième District de cette ville LUNDI, le 8 mai 1882 à 11 heures du matin—

Un lot de meubles de ménage, décrits dans l'acte d'inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions: comptant sur les lieux.

N. V. VINET, Constable.

27 avril—27 mai 4,8

Edward Harper vs S. Ware.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 2155—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. E. K. Skinner, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 30 mai 1882, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, anciennement la ville de Carrollton et désigné par le numéro 18, dans l'îlet No 319, borné par les rues Ann, Adams, Hilary et Dearman, le dit lot mesure 30 pieds 6 pouces et 8 lignes de face à la rue Ann, sur une profondeur de 105 pieds 7 pouces entre lignes parallèles, le dit terrain forme l'encoignure des rues Ann et Adams.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ROGER MURPHY, Constable.

18avril—19,26—3,10,17,30mai.

John H. Schiere, agt. de Henry Weber vs. Paul Cheval.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 1897—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à mon entrepôt au No 93 du Passage de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 6 mai 1882, à midi :

Un lot de meubles, etc., etc. conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

N. V. VINET, Constable.

25avril—26 - 1,6mai.

REUNION DE CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Rohder & Ugland vs leurs créanciers.

Aux créanciers de Andrew E. Ugland et la raison sociale de Rohder & Ugland et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de Andrew Hero Jr, un notaire, le 16ème jour de mai 1882, à 11 heures du matin.

Par ordre des honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Righter, Henry L. Lazarus, Juges de la dite Cour.

Nlle-Orléans, le 1er jour de mai 1882.

E. A. LUMINAIS, Député-greffier.

2 mai—3,6,12 mai

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Aux créanciers de Joseph Nicolini et à toutes autres personnes intéressées.

Joseph Nicolini vs ses créanciers.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de Théo. Buisson, Esq., un notaire, le 9ème jour de mai 1882, à 11 heures du matin.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Righter, Henry L. Lazarus, juges de la dite cour.

Nlle-Orléans, ce 26ème jour d'avril 1882.

E. A. LUMINAIS, Député Greffier.

27 avril—27—6 9 mai

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de William Garrett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5619—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par F. S. Willis, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

2 mai—6, 9, 11.

Succession de John Hart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4386—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mary Hart, exécutrice testamentaire de défunt, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

26 avril—26,27,3 mai

Succession de Joseph Hans.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4083. Division — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme veuve Emelie Hans, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

26 avril—26 29 4 mai

Succession de Benjamin Conyers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3642—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par William H. McLean, exécuteur testamentaire du défunt ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

30avril—30—4, 9 mai

Succession de Mme Caroline C. Hents.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1065—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Henry Hents administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

30 avril—30 4 9 mai

J. M. Tupery vs. Dme Verina Mefel.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—No 1880—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt au No 101 de la rue St-Louis Deuxième District de cette ville, VENDREDI, le 5 mai 1882, à 11 heures du matin :

Un lot de meubles, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

N. V. VINET, Constable 2me Cour de Cité de la Nlle-Orléans.

25 avril—25,30—5 mai

Succession de Etienne Lauer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5820—Division E—Attendu que F. S. Willis, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Etienne Lauer, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

27 avril—27 30 mai 6

Succession de Mary Devaney, femme en premières noces de George Robertson et en secondes noces de Henry Escowski.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 5807—Division —Attendu que Edward J Robertson a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue la susdite défunte ci-dessus nommée, décédée intestate, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

27 avril—27,30,6 mai

Succession de Henry Spillmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 5,466—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons, s'il en est, pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

26 avril—26,30—5 mai

Avis aux créanciers.

Mme A. H. Hacklen vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5462—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par A. Bonnot, syndic, dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK Greffier.

26 avril—26,3,7 mai

BUREAU DE PRETS.

OTTO SCHWANER,

17........RUE BARONNE........17
ENTRE CANAL ET COMMUNE,
Près de la SALLE GRUNEWALD.

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le Samedi, 29 avril 1882.

OUVERT LE DIMANCHE de 8 A M A 1 HEURE P M.

LISTE DES MESSIEURS.

Adam Bertolomeo	Alberto Giovanni
Dumbo monsieur	Dunetto di Allessani
Pasr J P	Dunetto Luigi
Gennerisio Nicola	Duhaule monsieur
Gulles Joseph	Salvatore Salvatore
	Ste Cyre Henrique.

W. L. McMILLAN, Maître de Poste

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Thos Malloy

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 6 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Joseph, Tchoupitoulas, Commerce et Julia désigné par le numéro deux cent deux (202) sur un plan dressé par C. A. Hedin, ci-devant voyer, le 24 janvier 1848, et déposé en l'étude de Charles Boudousquié, ci-devant notaire en cette ville, le dit lot mesurant vingt sept pieds, cinq pouces et une demi-ligne de face à ladite rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de quatre-vingt huit pieds dix pouces cinq lignes, entre lignes parallèles, le tout au pied américain. Ensemble avec quatre-vingt-quatorze actions de cent piastres chacune du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, attachées à la dite propriété et garanties par hypothèque.

Acquis par le défendeur du demandeur conformément à un acte passé pardevant Félix Grima, notaire, en cette ville, le 2 décembre 1874.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Les acquéreurs devront fournir un billet pour actions (stock note) pour quatre cents (400) piastres échéant le 1er jour d'octobre 1882, et renouvelable pour la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane et le reste comptant, les acquéreurs devront assumer toutes les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action (stock note) ainsi fourni, devra être identifié avec ceux qui suivent, à savoir :

1° Hypothèque par P Passebon à la Banque des Citoyens de la Louisiane pardevant A. Boudousquié, notaire, le 31 décembre 1852.

2° Vente par la Banque des Citoyens de la Louisiane à Thomas Malloy, conformément à un acte pardevant Félix Grima notaire, en date du 2 décembre 1874.

3° Et avec les frais de l'acte de vente du shérif dans l'affaire ci-dessus.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

5 avril—5,12,19,26, 3 6 mai

James Brennan vs P. J. O'Meallie

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 5278—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 9 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations, etc, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Félicité Ste Marie, Laurel et Constance, désigné par le numéro sept de l'îlet C sur un plan dressé par Joseph Pilié, en date du 23 mai 1829, déposé en l'étude de F. Seghers, alors en acte, mesurant cinquante pieds de face à la rue Félicité sur une profondeur de cent cinquante-quatre pieds dix pouces et trois lignes sur la ligne qui la divise du lot numéro six et cent quarante-trois pieds six et trois huitièmes de pouces sur la ligne qui la divise du lot numéro huit borné dans le fond par le lot numéro dix.

Acquis par P. J. O'Meallie de veuve H. E. Bertel, par acte pardevant W. J. Castell, notaire, le 15me jour de juillet 1878.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

6 avril—6 13 20 27 mai 4 9

Charles Nolan vs. Wm Wright.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 2785—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 30 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux terrains avec les bâtisses qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annunciation, Chippewa, Robin et Terpsichore, désignés par les numéros six et sept sur un plan de G. T. Dunbar, en date du 12 avril 1846, déposé en l'étude de D. J. Ricardo, anciennement notaire. Les dits terrains se touchent et mesurent chacun trente-deux pieds de face à la rue Annunciation, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent dix sept pieds au pied anglais. Le terrain numéro sept forme l'encoignure des rues Annunciation et Terpsichore.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

28 avril—28—5,12,19,26,30

Veuve Henry Pohlmann vs Veuve Michael Dugs.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No ...34—En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 6 mai 1882 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Dryades, Melpomène et Thalie, mesurant trente et un pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Baronne sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et six lignes entre lignes parallèles, étant le numéro deux cents comme le numéro municipal 394 de la rue Baronne.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Cette criée à l'encan étant la seconde et la dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus fort et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit. L'acquéreur fournissant un cautionnement avec une bonne et suffisante garantie, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur devra déduire de l'adjudication et payer comptant le montant des frais d'impression, du shérif et des honoraires du greffier, savoir, environ cent cinquante piastres, et en outre les taxes d'Etat, de paroisse et de municipalité sur la dite propriété, dont le montant n'est pas encore connu.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

19 avril—19 26 mai 3 6

Henry Carstens vs Michael Donnelly

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4,391—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 20 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prieur, O'Reilly, Aubry et Johnson et la London Avenue, et formant une portion du lot No 2 dans le dit îlet et mesurant 30 pieds de face à la rue Aubry sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles.

2° Une autre portion de terre située dans le même îlet que celle ci-dessus décrite, étant une portion des lots Nos 4 et 2, dans le dit îlet et mesurant 30 pieds de face à la rue Prieur sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les dites deux portions de terre et tous les droits, voies, servitudes et privilèges et dépendances qui y appartiennent. Le dit morceau de terre forme une portion du grand morceau de terre acheté par Michael Donnelly de Jean A. B. Bennet, conformément à un acte passé pardevant A. E. Bienvenu, notaire, le 24e jour d'avril 1866, et constitue la totalité des lots Nos 2 et 4 du dit îlet, conformément à un plan dressé par Castaing & Celles le 26 juillet 1866, et déposé dans le bureau du dit notaire comme plan No 73, après avoir déduit des dits lots les portions suivantes du dit lot, jadis transférées par le dit Donnelly, à savoir :

1° Une certaine portion du dit lot No 2, commençant à l'extrémité du fond du lot No 8 au point où le dit lot No 6 touche le lot No 10 et s'étendant du dit point de départ à une distance de soixante pieds sur la ligne du fond des lots 6, 8 et 4 vers la rue Aubry, puis à angles droits 10 pieds vers la rue Johnson, puis à angles droits 60 pieds vers la rue O'Reilly, puis à angles droits 10 pieds en arrière vers le point de départ.

2° Un certain petit morceau de terre deux (2) pieds de large sur 110 pieds de profondeur, formant la portion du lot No 4 plus près de la rue Aubry et ayant les dimensions ci-dessus indiquées.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

18 avril—18,26,2,9,16,20 mai

J. Lincoln vs. St. James, Chapel African Methodist Episcopal Church.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 3315—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 20 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Cinq certains terrains avec les bâtisses, etc. qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet numéro cinquante-et-un, borné par les rues Derbigny, Douane, Roman et Bienville, deux des dits terrains étant désignés sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 1er mai 1840, déposé en l'étude de D. L. McCay, par les Nos 2 et 3 et mesurant chacun, au pied américain, 25 pied de face à la rue Derbigny, sur une profondeur de 142 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, deux autres des dits terrains désignés sur le même plan par les Nos 15 et 16 et mesurant chacun au pied américain 25 pieds de face à la rue Roman sur une profondeur de 148 pieds 6 pouces et l'autre terrain est formé de la portion du fond des terrains désignés par les numéros 13 et 14, sur le même plan et mesurant 29 pieds sur la rue Roman, sur une profondeur de 54 pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

18 avril—18, 25—mai 2, 9, 16, 20.

Mme Antonie DeBouchel, femme de W. A. Kowalski, vs son mari, No 1568.

Mme Antonie DeBouchel, femme de W. A. Kowalski vs W. A. Kowalski, son mari, No 4143.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—En vertu d'un writ de fieri facias et d'un alias writ de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires respectives, ci-dessus mentionnées, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 30 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Miro, St-Pierre et la Promenade Carondelet, désigné par le numéro cent trente-neuf de la propriété appartenant anciennement à W. Gurlie, divisé en lots sur un plan de L. Bringier, anciennement voyer, en date du 26 juillet 1836 et déposé en l'étude de L. Ferrand anciennement notaire, le dit lot mesurant trente pieds de face à la rue Galvez, sur une profondeur de cent trois pieds huit pouces et onze lignes sur la ligne du lot numéro cent trente-huit sur le dit plan, cent trois pieds huit pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne du lot numéro cent quarante sur le dit plan et trente-et-un pieds deux pouces et une ligne de largeur dans le fond (au pied français), et qui le divise de la propriété de madame de Pontalba. Cette propriété a été achetée par le défendeur dans cette affaire de feu Madame DeBouchel par acte passé pardevant C. N. Emerson, anciennement notaire en cette ville, le 3 janvier 1879.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

27 avril—27 mai 4 11 18 25 30

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

W. T. Richards vs. Mme Mary Ann Dunn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No [illegible]—En vertu d'un writ de ... à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 3 juin 1882, à midi, des propriétés ci-dessous décrites à savoir :

Un certain terrain situé et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, anciennement Bacchus, Dryades, Melpomène et Thalia, et mesurant au pied américain 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Baronne, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles, et désigné par le numéro 2 sur un plan paraphé par T. O. Stark notaire et annexé à un acte passé pardevant le dit notaire, T. O. Stark.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte.

Etant la même propriété que le défendeur dans cette affaire a acquise par achat de Mme Camille Arnault, veuve George A. Waggaman, conformément à un acte passé pardevant le dit notaire Stark, en date du 21 novembre 1865.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

2 mai—2 9 16 23 30 3 juin

Mme Elizabeth Meyers vs. Charles Weil.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5483—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 3 juin 1882, à midi, de la propriété ci-dessous décrite à savoir :

Deux certains terrains dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Première, Deuxième, Clara et Martin, désignés par les Nos 10 et 11 du dit îlet et mesurant comme suit. Le lot No 10, trente-trois pieds une ligne de face à la rue Deuxième, sur une profondeur et face à la rue Martin de cent vingt six pieds six pouces, étant l'encoignure des susdites rues. Le lot No 11 touchant au lot No 10 et mesure trente-deux pieds 6 pouces de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de cent vingt-six pieds six pouces, entre lignes parallèles, conformément à un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 12 avril 1859, déposé en l'étude de E. Barnett. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies, etc, qui y appartiennent. Etant la même propriété que le présent défendeur a hypothéquée pour garantir le billet en litige dans cette affaire.

Acquise par le défendeur par achat de Frank H. Goslet, conformément à un acte passé pardevant P J. Kramer, notaire, le 26 juin 1880.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

2 mai—2 9 16 23 30 juin 3

James Gonnessi vs Thomas F. Collins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 5840—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 3 juin 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet 31 borné par les rues Amour, Espagne, Bons-Enfants et Poète, et désigné par le No 1 sur un plan déposé en l'étude d'Octave Morel, notaire, fait par A. D'Hémécourt, voyer, le premier mai 1851, et mesurant 32 pieds de face à la rue Poète sur une profondeur de 95 pieds 11 pouces. Le dit lot est formé de la partie du fond du lot No 351, et une partie du lot No 350.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent.

Acquis par le défendeur par achat de George Young Bright, par acte passé pardevant Octave Morel, notaire, le 10 avril 1873, livre des transferts No 100 folio 712.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

2 mai—2 9 16 23 30 juin 3

Veuve Manuel Fernandez vs La Veuve et les Héritiers de Manuel S. Fernandez Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5726—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville, MARDI le 16 mai 1882, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir :

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans cette ville dans l'îlet borné par les rues Marais, Villeré et Esplanade, et le Chemin du Bayou, mesurant quarante neuf pieds six pouces et cinq lignes de face au Chemin du Bayou, quarante neuf pieds quatre pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent quatre-vingt quinze pieds six pouces et quatre lignes sur le côté supérieur et cent quatre-vingt-onze pieds trois pouces et sept lignes sur le côté du bas.

Acquis par le feu Manuel S. Fernandez Jr. par achat de J. J. Libano, conformément à un acte passé par devant P. C. Cuvellier, anciennement notaire en cette ville, le 13 avril 1871.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

13 avril—13,20,27,—5 12 16 mai

Eugène Kelly & Cie, Moratio Lange, subrogé, vs Caroline, Elisabeth Zacharie et als, No 5143.

Succession de J. W. Zacharie—Division E—No 1969.

COUR CIVILE DE DISTRICT, Paroisse d'Orléans.—En vertu d'un alias writ de fieri facias dans l'affaire premièrement ci-dessus mentionnée, et aussi en vertu d'un ordre de vente en date du 13 mars 1882 dans l'affaire secondement ci-dessus mentionnée, les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville SAMEDI le 20 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Commune, St-Charles, Canal et Camp. Le dit terrain mesure vingt-deux pieds 8 pouces de face à la rue Commune sur une profondeur de quatre-vingt-six pieds six pouces vers la rue St-Charles, quatre vingt-six pieds six pouces sur le côté opposé et vingt-et-un pieds neuf pouces de largeur dans la ligne du fond. Etant le même désigné par le No 5 sur un plan annexé à un acte pardevant F. Grima, notaire en cette ville, en date du 4 mai 1835 borné sur un côté par le fond des lots 1, 2, 3 et 4, sur l'autre côté par le lot No 6 et dans le fond par le lot No 7.

La dite propriété appartenait au dit J. W. Zacharie comme faisant partie des six terrains acquis par lui par vente du shérif de la Cour de District du Premier District de la Louisiane, Sydney Lewis en vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Première Cour de District de la Louisiane rendu dans l'affaire Union Bank of Louisiana vs Mary Ann Pritchard No 23,509 du docket de la dite cour. Pour plus amples informations voir l'acte de vente délivré par le dit shérif au dit J. W. Zacharie en date du 30 janvier 1845, enregistré au bureau des transferts de la Paroisse, Livre 37, folio 23, dont le titre ensemble avec les détails nécessaires paraîtront plus pleinement en se référant à un acte d'hypothèque passé pardevant Amédée Ducatel, notaire, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 11e jour d'avril 1862.

Saisi dans l'affaire ci-dessus No 5143.

Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

19 avril—19,26,—mai 3,10,17,20

John Henderson Jr vs Madame Elizabeth Behan et autres, la veuve et les Héritiers de Richard Behan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 5815.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 30 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le numéro dix, dans l'îlet borné par les rues Joséphine St André, Chippewa et Annunciation (anciennement rue Jersey) ; sur un plan dressé par J. N. B. De Pouilly, architecte et assistant voyer de ville, le 24me jour de juin 1867 et déposé en l'étude de J. F. Coffey, notaire, comme plan A, le dit terrain mesure trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Chippewa sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent cinquante-neuf pieds et trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans le fond attenant au terrain numéro neuf, au pied américain, conformément au dit plan.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que tous ses droits, voies et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte.

Etant la même propriété acquise par feu Richard Behan par achat de John Kaiser et autres conformément à un acte passé par devant J. F. Coffey, notaire le 27 juillet 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

26 avril—26...mai 5 13,19,26 30

L. M. Fortuné vs. Marie Sophie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4732—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 9 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet numéro huit borné par les rues Royale, Dauphine et Sisters (ou Nuns) et l'Avenue Jourdan, et désigné par le numéro vingt-deux, dans le dit îlet, et mesurant trente pieds rue Royale, sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds dix pouces et trois lignes, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété acquise par Marie Sophie alias Sophie Pennell par achat d'Alfred Delavigne, le 18 octobre 1871.

Titre enregistré au bureau du transfert, livre 100, fol. 296

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

8avril—8,15,22,29—6,9 mai.

Avis.

AVIS est par le présent donné, conformément à l'Article 48 de la Constitution, qu'une demande sera faite, à la prochaine session de la Législature, par les héritiers de A. W. Merriam, pour la remise de toutes les taxes d'Etat et de ville assises ou au nom de David Jones sur la propriété confisquée de feu A. W. Merriam, connue comme le numéro treize de l'îlet borné par les rues Delord, Baronne, Calliope et Carondelet, faisant face à la rue Baronne, et dues sur la dite propriété à l'époque où elle a été rétrocédée aux dits héritiers, savoir, en avril 1880, en vertu d'un jugement dans l'affaire des Héritiers de Merriam contre David Jones No 6629, de la neuvième Sixième Cour de District confirmé par la Cour Suprême en janvier 1880.

BREAUX & HALL,
Avocats des Héritiers de A W Merriam,
Nlle-Orléans, 27 mars 1882.
1er avril—1,11,20,29

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

PLACEMENT SUR ET AVANTAGEUX.

Magnifique maison en briques à deux étages, vis-à-vis de "Uncle Sam", la Douane et la Poste des Etats-Unis, No 15 rue Décatur, entre Canal et Douane, faisant face également à la rue Dorsière, et occupé par le Café Sumter.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 13 mai 1882 à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune,—

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Décatur, Dorsière, Canal et Douane, désigné par le No 7 sur un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, en date du 19 avril 1882 mesurant 29 pieds 11 pouces 3 lignes de face à chacune des deux rues Décatur et Dorsière sur une profondeur de 71 pieds 3 pouces et 6 lignes traversant d'un îlet à l'autre.

Les améliorations comprennent une magnifique résidence à deux étages, recouvert en ardoises, avec colonnes en fer sur la galerie de devant faisant face à la rue Décatur. Le premier étage étant occupé comme nombre d'années par le SUMTER SALOON. Le deuxième étage est divisé en deux ou trois appartements servant de bureaux. La propriété porte le No 15 de la rue Décatur et est vendu sujet à un bail expirant le 30 septembre 1882, au taux nominal de $125 par mois, payables mensuellement en avance.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans en billets portant hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur, avec 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à paiement, et la clause de 5 pour cent, honoraires d'avocat, en cas de procès en justice pour recouvrer le paiement des dits billets, et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur devra rembourser les primes des assurances non expirées, assurer les bâtisses pour un montant égal aux billets souscrits, garantis et payés à sa charge du prix de l'adjudication les taxes de l'année 1882 et sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente. Le loyer reviendra à l'acquéreur à partir du 1er juin 1882.

Acte de vente, pardevant A. J. Kerr, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30 avril, 30—mai 2,7 à la vente.

GAGES, GAGES, GAGES.

BROCHES MONTÉES OR ET DIAMANTS,
Des derniers modèles.

Bagues en diamants, montures riches et nouvelles.

Epingles montées en diamants pour messieurs.

Boucles d'oreilles, montures or et diamants, derniers genres.

Magnifiques Montres en or et argent, manufacture anglaise.

Magnifiques Montres or et argent des premières manufactures américaines, garanties en parfait état.

Magnifiques Montres or et argent, manufactures françaises et suisses.

Chaînes d'or pour hommes et femmes, derniers modèles.

Superbes Pendules françaises et américaines.—Argenterie massive, Plaqués assortis.—Pistolets, Fusils, Revolvers, Poignards, etc.—Vêtements assortis pour hommes et femmes.—Bijouterie fine de tous genres, ainsi qu'un grand assortiment de Marchandises, trop long à énumérer.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureaux, 46 rue Royale—LUNDI 1er mai, 1882, à 10½ heures a. m. ainsi que les jours suivants, il sera vendu au magasin de prêts de J. Anglade, encoignure Conti et Bourbon, tous les gages forfaits, se composant en partie des articles ci-dessus mentionnés.
27 avril

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de syndic.

Plaqué et bijouterie, savons de toilette, chromos, coffre-forts, vitrines, billets à ordre, bail, etc., etc., etc.

Dans l'affaire d'Albert Brignone contre ses créanciers

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, No 5493

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No. 45 rue Royale—LUNDI, 8 mai 1882 à 10 heures et demie, au local No 187 1/2 rue Canal, il sera vendu, conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, un des juges de la dite Cour, en date du 24 avril 1882, les effets ci-après décrits, savoir :

Un assortiment général de plaqué et de bijouterie, savon de toilette, chromos, ... coffre-forts en fer, comptoirs, pupitres, billets à ordre et billets de loyer, vitrines, etc., etc.

Tout le temps non expiré du bail du dit magasin.

Le tout conformément à l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

26 avril—26 2,8 mai

Ligne de Carrollton et de la rue Jackson.

Les cars de cette ligne partent de la rue Baronne, près de Canal, à deux îlets de la statue de Clay : ils stationnent en face de Grunewald Hall. La ligne est à double voie jusqu'à Carrollton par la rue Baronne, le Cercle Tivoli et l'Avenue St-Charles. Dans le Cercle Tivoli s'élève un monument à la mémoire de Lee, le grand général confédéré.

Il y a, à Napoléon Avenue, une station où s'arrêtent les wagons traînés par les chevaux pour être remplacés par des voitures dont la puissance motrice se compose d'une petite locomotive sans feu, qui se charge de vapeur à Carrollton. Cette ingénieuse invention est due à feu le Dr. Lamm. On gagne ainsi Carrollton que des cyprières séparaient autrefois de la Nlle-Orléans et qui en est maintenant un faubourg. La distance de la rue du Canal à Carrollton est d'environ sept milles. Aux stations de Louisiane Avenue et de Napoléon Avenue sont des embranchements qui les relient au Mississipi.

Il y a aussi des cars qui partent de la rue Baronne, en face de Grunewald Hall, suivent la voie, par la rue Baronne et l'Avenue St-Charles, jusqu'à la rue Jackson dans laquelle ils s'engagent alors pour gagner le fleuve par un embranchement double.

Ligne de l'Esplanade et du Pont du Bayou.

Les cars de cette ligne partent de la rue du Canal, descendent la rue des Remparts et longent la rue de l'Esplanade jusqu'au pont du Bayou : distance, trois milles environ. Ils reviennent par le même chemin, la voie étant double.

La rue des Remparts et la rue de l'Esplanade sont deux des plus belles rues de la Nlle-Orléans : elles sont larges et bordées de maisons élégantes et en général fort bien construites.

En traversant le pont du bayou on trouve de l'autre côté de ce cours d'eau un car qui vous transporte au Half-way House et de là à la station de Clay par la rue du Canal.

Sur le parcours de la ligne de l'Esplanade, et près du Bayou, se trouvent les Fair Grounds où ont lieu les Expositions de l'Etat de la Louisiane et où le Louisiana Jockey Club a établi un champ de course. De l'autre côté du Bayou, la voie qui conduit au Half-way House longe le City Park dont les chênes séculaires forment une épaisse forêt.

Ligne des rues Remparts et Dauphine.

Point de départ : rue du Canal. Le route se fait par la rue des Remparts jusqu'à la rue de l'Esplanade, celle-ci jusqu'à la rue Dauphine, et la rue Dauphine jusqu'à la rue Pologne, dans le 3e district, où se trouve la station. Le retour s'opère par la rue des Remparts et la rue du Canal.

A la station de la rue Pologne, il y a des cars qui vont jusqu'aux Abattoirs en passant devant les Casernes fédérales. Pour la route entière, de la rue du Canal aux Abattoirs, on ne paie que 5 cents.

Ligne de la Levée et des Casernes.

Les cars partent de la rue du Canal, vis-à-vis la Douane ; ils s'engagent dans la rue Peters, qui devient ensuite Vieille Levée et Levée, et atteignent la rue d'Enghien, 3e district, qu'ils suivent jusqu'à la rue de Chartres pour gagner la rue Pologne où se trouve la station. Là, les personnes qui veulent se rendre au Couvent des Ursulines, aux Casernes ou aux Abattoirs, prennent le car affecté à ce service, comme ci-dessus.

Les voitures de cette ligne passent devant la Place Jackson, la Cathédrale, le Marché français et l'Hôtel des Monnaies.

Le retour à la rue du Canal s'opère par les rues Pologne, Royale, Enghien et Levée.

Ligne de la rue Claiborne.

Station de départ : rue du Canal, près de la Levée. Parcours : De Canal à Claiborne, de Claiborne aux Champs Elysées et à la rue Urquhart, de la rue Urquhart à la station d'arrivée, Avenue Lafayette. Retour : De l'Avenue Lafayette à Bons Enfants, de Bons Enfants aux Champs Elysées et à Claiborne, de Claiborne (double voie) à la rue du Canal.

La rue Claiborne est la rue la plus large de la Nouvelle-Orléans et sera tôt ou tard une des plus belles avenues de la ville.

D'autres cars de cette ligne portant cette inscription "Canal and Common street" partent également du pied de la rue Canal, qu'ils suivent jusqu'à la rue des Remparts. Ils remontent ensuite cette dernière rue jusqu'à Commune, et Commune jusqu'à la station située entre Tonti et Rocheblave. Ils reviennent par Commune, Basin et Canal.

Ligne de la rue Girod.

Station de départ : Rue du Canal près de la Levée. Parcours : Front à Girod, Girod à Liberty, Liberty à Poydras, Poydras à Claiborne, Claiborne à Commune, Commune à la station entre Rocheblave et Tonti. Retour : Commune, Claiborne, Claiborne à Perdido, Perdido à Carondelet, Poydras, Poydras à Fulton, Fulton à Canal.